

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°156-2026

OBJET : Arrêté portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public

Le Maire de Douvres-la-Délivrande,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code de la route ;

VU la demande présentée par Monsieur Franck MENESES, exploitant du food-truck « La Galette en Vadrouille », sollicitant l'autorisation de stationner un food-truck sur le parking du musée Radar ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'autoriser temporairement l'occupation du domaine public communal afin de permettre cette activité tout en assurant la sécurité et la commodité de circulation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Monsieur Franck MENESES est autorisé à stationner son food-truck « La Galette en Vadrouille » sur le parking du musée Radar, route de Basly (RD83), à la date et aux horaires suivants :

- samedi 1er août 2026 de 18h00 à 00h00.

ARTICLE 2 :

Le bénéficiaire devra mettre en place la signalisation réglementaire nécessaire, respecter les règles de sécurité en vigueur et veiller à la propreté du site à l'issue de l'occupation.

ARTICLE 3 :

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Douvres-la-Délivrande ;
- La police municipale ;
- Les services techniques municipaux ;
- Monsieur Franck MENESES ;

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Douvres-la-Délivrande, le 16 juillet 2026.



Le Maire,

M. DAO Thông